



DOUCET, BETH & ASSOCIES (DBA)

ASSOCIATION CITES UNIES FRANCE

9 RUE CHRISTIANI - 75018 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

À l'Assemblée Générale de l'association CITES UNIES FRANCE

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CITES UNIES FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités que nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.1 « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels au titre de l'exercice 2025 concernant le changement de comptabilisation et de présentation comptable résultant de l'application des règlements ANC n° 2022-06 et ANC n° 2023-03.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des produits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 08 juin 2026

DOUCET, BETH ET ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Représentée par Nathalie ELIO



Annexe au rapport : Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

Devise d'édition

EURO

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	118 697	115 887	2 810	5 707
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	249 384	213 151	36 233	43 483
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières :				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	27 930	0	27 930	27 768
Prêts				
Autres immobilisations financières	42 675	0	42 675	42 675
Total II	438 686	329 038	109 648	119 634
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances :				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	53 950	3 000	50 950	307 989
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	246 665		246 665	511 205
Charges constatées d'avance	33 148		33 148	15 218
Valeurs mobilières de placement :				
Instruments financiers à terme et jetons détenus	50 000		50 000	115 000
Disponibilités	1 101 536		1 101 536	1 390 829
Total III	1 485 299	3 000	1 482 299	2 340 240
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+VI)	1 923 985	332 038	1 591 947	2 459 874

BILAN PASSIF

Devise d'édition

EURO

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES *		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	171 475	171 475
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	(176 658)	(283 881)
Excédent ou déficit de l'exercice	112 219	107 223
Situation nette (sous total)	107 037	(5 183)
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	107 037	(5 183)
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	59 379	76 370
Total II	59 379	76 370
PROVISIONS		
Provisions pour risques	-	44 168
Provisions pour charges	40 434	40 400
Total III	40 434	84 568
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	93 438
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	256 292	197 279
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	185 327	183 874
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	943 478	1 430 029
Produits constatés d'avance	-	399 498
Total IV	1 385 097	2 304 118
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 591 947	2 459 874

COMPTE DE RESULTAT

Devise d'édition EURO

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	889 467	867 156
Ventes de biens et services	36 961	57 657
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	816 624	759 654
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	100 062	54 488
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	44 168	-
Produits des cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Utilisations des fonds dédiés	76 370	25 170
Autres produits	98 017	134 566
Total I	2 061 669	1 898 691
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	(776 527)	(649 806)
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	(88 921)	(84 341)
Salaires et traitements	(685 742)	(673 888)
Charges sociales	(287 047)	(288 500)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	(16 018)	(18 211)
Dotations aux provisions	(34)	(701)
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	-	-
Reports en fonds dédiés	(59 379)	(76 370)
Autres charges	(39 265)	1
Total II	(1 952 933)	(1 791 817)
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	108 736	106 874
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	4 350	3 051
Reprises sur dépréciations et provisions	-	-
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie		
Total III	4 350	3 051

COMPTE DE RESULTAT

Devise d'édition EURO

	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	(867)	(2 735)
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	(867)	(2 735)
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	3 483	316
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	112 219	107 190
Produits exceptionnels (V)	-	50
Charges exceptionnelles (VI)	-	(17)
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	33
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	2 066 019	1 901 792
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	(1 953 800)	(1 794 569)
EXCEDENT OU DEFICIT	112 219	107 223
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	75 897	55 897
TOTAL	75 897	55 897
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	(75 897)	(55 897)
TOTAL	(75 897)	(55 897)

ANNEXE
AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Table des matières

I. Présentation et Faits significatifs de l'exercice.....	3
A. <i>PRESENTATION DE L'ASSOCIATION</i>	3
B. <i>FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE</i>	4
II. Principes, règles et méthodes comptables.....	4
2-1 Changement de méthode comptable	5
2-2 Provision.....	5
2-3 Indemnité de fin de carrière.....	5
2-4 Méthode de détermination des produits.....	6
2-5 Charges constatées d'avance.....	6
2-6 Produits constatés d'avance.....	6
III. Notes relatives aux postes de bilan actif.....	6
3-1 Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé	6
3-2 Immobilisations financières	8
3-3 Etat des créances et dépréciations liées.....	8
3-4 Valeurs mobilières de placement et autres placements.....	9
IV. Notes relatives aux postes de bilan Passif.....	9
4-1 Tableau de variation des fonds propres	9
4-2 Subventions d'investissements.....	9
4-3 Provisions réglementées.....	9
4-4 Fonds dédiés	10
4-5 Provisions pour risques et charges.....	10
4-6 Etat des échéances et des dettes.....	11
4-7 Emprunts et découverts bancaires	11
V. Detail des operations de cloture.....	11
5-1 Charges à payer et produits à recevoir	11
5-2 Produits et charges imputables à un autre exercice.....	12
VI. Notes relatives au compte de résultat	12
6-1 Produits d'exploitation	12
6-1.1 <i>Cotisations</i>	12
6-1.2 <i>Concours publics et subventions</i>	12
6-2 Ventilation des produits	12
6-3 Charges d'exploitation.....	13
6-4 Résultat financier	13
6-5 Résultat et impôts sur les bénéfices.....	13
6-6 Contributions volontaires en nature	13
VII. Autres informations	14
7-1 Effectif moyen	14
7-2 Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés.....	14
7-3 Filiales et participations.....	14
7-4 Engagements hors bilan.....	14
7-4.1 <i>Engagements donnés</i>	14
7-4.2 <i>Engagements reçus</i>	14
7-4.3 <i>Engagements pris en matière de crédit-bail et de contrats longues durées</i>	15
7-5 Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes	15

I. PRESENTATION ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

A. *PRESENTATION DE L'ASSOCIATION*

L'association CITES UNIES France, créée en 1975, fédère, au niveau national, les collectivités territoriales engagées dans la coopération et l'action internationale.

Les activités de Cités Unies France comprennent, entre autres, l'animation des groupes-pays, de dynamiques thématiques, l'organisation de Rencontres annuelles, de l'appui aux projets ou à la définition de stratégies internationales, la co organisation d'assises de coopération décentralisée Par ailleurs, l'association assure la représentation des collectivités sur les questions de coopération internationale auprès notamment des pouvoirs publics français afin de soutenir un plaidoyer actif et vivant en faveur de l'engagement international des collectivités territoriales françaises. Elle est par ailleurs membre fondateur de Cités et Gouvernements locaux Unis, et de Platforma au niveau Européen.

L'association est financée par les cotisations de ses membres, par une subvention du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères dans le cadre d'une convention générale d'objectifs, par une convention annuelle avec l'Agence française de Développement, et par des financements de projets publics, y compris européens, ou privés.

L'association verse par ailleurs une somme forfaitaire annuelle à l'organisation mondiale Cités Gouvernements Locaux Unies (CGLU), basée à Barcelone dont elle est membre tout comme ses adhérents.

A compter de l'exercice 2017, l'association a scindé ses activités en deux secteurs distincts :

- un secteur non fiscalisé composé de l'essentiel de ses activités d'animation, de promotion de l'action internationale et d'appui aux collectivités territoriales, de l'organisation et/ou de la co-organisation d'évènements autres que les « Rencontres de l'Action Internationale des Collectivités » ;
- un secteur fiscalisé composé des activités en lien avec l'organisation des « Rencontres de l'Action Internationale des Collectivités » et la vente de publication diverses, et pouvant être considérées comme concurrentielle.

Elle clôture un exercice d'une durée de 12 mois courant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 591 947 euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 112 219 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 21/05/2026 par les membres du Conseil d'Administration.

B. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- Les 50 ans de l'association autour d'un relais des collectivités, un colloque au Sénat et clôturé par une soirée de gala le 3 juillet 2025 dans les Salons de l'Hôtel des Arts et des métiers, avenue de Iéna
- La tenue de la 16^{ème} édition des rencontres de l'action internationale des collectivités (RAICT) au Salons de l'Hôtel des Arts et des métiers, avenue de Iéna, le 4 juillet 2025;
- Le maintien du volume des cotisations à un niveau élevé ;
- La création d'un nouveau fonds de solidarité pour le Viet Nam et la clôture des fonds Ukraine (2022) et Liban (2024) ;
- Poursuite de l'activité DCOL dans le cadre d'une FICOL dans le cadre de la convention signé avec l'Agence Française de Développement en 2023 ;
- La fin du programme Clés en mains Récap 'Alimentaires à Madagascar ;
- Le lancement d'une activité centrée sur l'intelligence artificielle dans le cadre de la modernisation de l'AICT.

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont élaborés conformément aux dispositions du Code de Commerce ainsi que selon les principes des règlements suivants émis par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) :

- règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, modifié par les règlements ANC n° 2015-06 et n° 2016-07
- règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n° 2020-08.
- règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers ;
- règlement ANC n° 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC ;
- règlement ANC n° 2024-07 relatif à la distinction « dettes / autres fonds propres » modifiant divers règlements de l'ANC.

Les procédures d'enregistrement et de classement sont conformes aux exigences des comptabilités informatisées.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2-1 Changement de méthode comptable

Les changements de méthodes comptables liés à un changement de réglementation comptable.

Impact du changement de réglementation comptable sur les comptes 2025

L'application des règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03 génèrent les modifications suivantes dans la comptabilisation de certaines opérations :

Liste des opérations concernées :

- Transferts de charges
- Comptes supprimés

Ces opérations génèrent des modifications dans nos états de synthèse qui se matérialisent par les éléments suivants :

▪ Bilan

Les "avances et acomptes versés sur commandes" sont désormais reportées dans la sous rubrique "Autres créances" à l'actif circulant du bilan alors qu'elles étaient inventoriées dans leur propre rubrique dédiée. Cette adaptation s'applique également aux comptes clôturés au 31/12/2024.

	Etats financiers 2025 Exercice 2025	Etats financiers 2024 colonne N-1	Ecart
Bilan actif Avances et acomptes versés sur commandes		56 797	- 56 797
Bilan actif Autres créances	511 205	454 408	56 97

▪ Compte de résultat

Diminution des charges de salaires du fait de l'inscription des remboursements de frais de personnel au crédit des comptes de charges salariales pour un montant de 97,33 € à la suite d'un écart de versement des IJSS de la CPAM .

2-2 Provision

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entité à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

2-3 Indemnité de fin de carrière

Le salarié qui remplit les conditions pour prendre sa retraite peut percevoir une indemnité de départ à la retraite. Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision calculée tenant compte des éléments suivants :

- Application du code du travail (pas de convention collective) : indemnité au-delà de 10 ans d'ancienneté
- Pondération selon une probabilité du risque sur le nombre d'années restant à travailler avant le départ en retraite
- Contrat : uniquement CDI
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de charges sociales : 59 %

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

2-4 Méthode de détermination des produits

Les produits liés aux conventions de financements pluriannuelles sont comptabilisés selon la méthode d'avancement selon le temps passé et les dépenses engagées sur les projets.

Les conventions de financement sont comptabilisées pour le montant de leur budget total à leur date de signature. En fin d'année, les temps et dépenses réalisés sur l'exercice sur les projets sont évalués et constituent les produits de l'exercice. Les soldes des budgets non encore consommés sont inscrits en produits constatés d'avance.

Pour les conventions annuelles, la quote-part de financement non consommée de l'exercice est comptabilisée en fonds dédiés.

2-5 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à 33 148 €.

2-6 Produits constatés d'avance

Il n'y a pas de produits constatés d'avance au 31/12/2025.

III. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN ACTIF

3-1 Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

L'Association respecte les règles habituelles d'amortissement et n'a pas recours aux amortissements dérogatoires. Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition toutes taxes comprises, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les durées d'amortissement, en mode linéaire ou dégressif, retenues sont les suivantes :

Nature d'immobilisations	Mode	Durée d'amortissement
Logiciels	Linéaire	entre 3 & 5 ans
Agencements, installations	Linéaire	8 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	entre 4 & 5 ans
Mobilier	Linéaire	Entre 5 & 10 ans

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement				0
<u>Immobilisations incorporelles</u>	118 337	360	0	118 697
Frais de développement				0
Donations temporaires d'usufruit				0
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	118 337	360	0	118 697
Autres immobilisations incorporelles				0
<u>Immobilisations corporelles</u>	245 924	5 608	2 149	249 384
Terrains				0
Constructions				0
Installations techniques, matériel et outillage industriels	245 924	5 608	2 149	249 384
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus en legs ou donations destinés à être cédés				0
TOTAL VALEURS BRUTES	364 261	5 969	2 149	368 081
Amortis. Frais d'établissement				
<u>Immobilisations incorporelles</u>	112 629	3 258	0	115 887
Amortis. frais de développement				0
Amortis Donations temporaires d'usufruit				0
Amortis Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	112 629	3 258	0	115 887
Amortis Autres immobilisations incorporelles				0
<u>Immobilisations corporelles</u>	202 441	12 760	2 050	213 151
Amortis. Constructions				0
Amortis. Installations techniques, matériels, outillages industriels				0
Amortis. Autres immobilisations corporelles	202 441	12 760	2 050	213 151
TOTAL AMORTISSEMENTS	315 070	16 018	2 050	329 038
VALEURS NETTES COMPTABLES	49 191	-10 049	99	39 043

3-2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées de la manière suivante :

	Montant brut	Provision	Net
Titres du Crédit Coopératif	22 753		22 753
Titres du Crédit Mutuel	15		15
Titres du Crédit Agricole	5 162		5 162
Dépôt de garantie pour les bureaux de l'Association	42 675		42 675
Autre dépôt de garantie			0
TOTAL	70 605	0	70 605

Elles sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée en cas de perte de valeur.

Cette provision est évaluée de la façon suivante : En fin d'exercice l'association compare le coût d'acquisition unitaire moyen pondéré de chacun des titres avec la valeur d'inventaire de ces mêmes titres.

3-3 Etat des créances et dépréciations liées

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	70 605		70 605
Créances financeurs douteux ou litigieux	3 000		3 000
Avances et acomptes versés sur commande	69 979	69 979	0
Autres créances	50 950	50 950	0
Personnel et comptes rattachés	0	0	0
Organismes sociaux	0	0	0
Etat et autres collectivités publiques	19 458	19 458	0
Groupe et associés			0
Débiteur divers - Subventions publiques	157 228	157 228	0
Charges constatées d'avance	33 148	33 148	0
TOTAL	404 368	330 763	73 605

Dans le cadre du dispositif DCOL, une créance douteuse sur une contribution financière d'une collectivité non versée depuis 2022 avait été constituée au 31/12/2023 pour un montant de 3 000€. La provision ayant été constituée pour l'intégralité de cette somme est maintenue. Des discussions sont en cours avec la collectivité concernée.

3-4 Valeurs mobilières de placement et autres placements

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des SICAV et des VMP sont comptabilisées à leur coût historique. Les sorties de VMP sont calculées selon la méthode du FIFO (first in, first out). Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si le cours de ces valeurs est inférieur à leur coût d'acquisition.

Aucune SICAV n'a été souscrite au cours de l'exercice 2025.

Les autres placements sont constitués de comptes à termes (CAT), d'un compte d'épargne et d'un compte sur livret ouverts à la banque, dont les fonds sont immédiatement disponibles et peuvent générer des intérêts comptabilisés en produits financiers, à l'exception des fonds placés et rattachés à un fond de solidarité. Dans ce cas, les intérêts sont intégralement réinjectés aux comptes du projet.

Le montant global des fonds placés au 31/12/2025 s'élève à 135 836 €.

Le montant des intérêts perçus au cours de l'exercice se monte à 4 350 €.

IV. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN PASSIF

4-1 Tableau de variation des fonds propres

	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds Propres sans droit de reprise	171 475				171 475
Fonds Propres avec droit de reprise					0
Ecart de réévaluation					0
Réserves					0
Report à nouveau	-283 881	107 223			-176 658
Excédent ou déficit de l'exercice	107 223	-107 223	112 219		112 219
Situation nette	-5 183	0	112 219	0	107 037
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement					0
Provisions réglementées					0
TOTAL	-5 183	0	112 219	0	107 037

L'application du règlement ANC n° 2018-06 a conduit à des évolutions en termes de classement au sein des rubriques constituant le poste « Fonds propres » du bilan. Il s'agit de mouvements de poste à poste, sans impact sur le « Report à nouveau ».

4-2 Subventions d'investissements

Il n'y a pas de subventions d'investissement au 31/12/2025.

4-3 Provisions réglementées

Il n'y a pas de provisions réglementées au 31/12/2025.

4-4 Fonds dédiés

Des fonds dédiés figurent au bilan au 31/12/2025.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	UTILISATIONS		Transferts	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés sans dépense au cours des 2 derniers exercices
AFD - FICOL 2024/2025	76 370	57 044	-76 370			57 044	
DCT CIV - PCEM MADAGASCAR		2 335				2 335	
TOTAL	76 370	59 379	76 370	0	0	59 379	0

4-5 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risque et charges d'un total de 40 434 € figurent au bilan au 31/12/2025 et correspondent à :

- Provisions pour risque 0 €
 En l'absence d'une évolution favorable constatée à fin 2025, la provision pour risques figurant au bilan au 31/12/2024 a été reprise dans son intégralité. Pour mémoire, cette provision avait été constituée dans le cadre du UE Algérie (JESR) afin de couvrir un risque de non remboursement des fonds avancés à un des partenaires dans un contexte local ayant conduit à l'arrêt du projet fin 2019. Le projet a été clôturé le 16 juin 2020. La provision avait été ajustée en 2020 à hauteur des 39 168 € versés au partenaire dont son emploi n'avait ni été justifié par lui, ni remboursé. Elle a ensuite été portée en 2022, à la suite d'un audit de la commission européenne intervenu en fin d'année, afin de couvrir un risque complémentaire de dépenses inéligibles sur le projet estimé à 5 000 €.
- Provisions pour charges 40 434 €
 Il s'agit d'une provision pour indemnités de fin de carrière de l'ensemble du personnel, alimentée depuis 2007. Elle a été ajustée sur l'exercice clos au 31/12/2025. Cette provision est constituée charges sociales incluses.

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provision pour risques	44 168	0	44 168	0
Provision pour charges	40 400	34	0	40 434
TOTAL	84 568	34	44 168	40 434

4-6 Etat des échéances et des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0		
Emprunts et dettes financières divers				
Avances et acomptes reçus sur commande (*)	51 530	51 530		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	256 292	256 292		
Dettes des legs et donations				
Personnel et comptes rattachés	64 958	64 958		
Organismes sociaux	94 981	94 981		
Etat et autres collectivités publiques	25 387	25 387		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes (**)	891 948	681 604	210 345	
Produits constatés d'avance	0	0	0	
TOTAL	1 385 097	1 174 753	210 345	0

(*) dont montant des cotisations reçues au titre de l'exercice 2026.

(**) Le montant des autres dettes se constituent essentiellement des sommes collectées dans le cadre des fonds de solidarité.

4-7 Emprunts et découverts bancaires

Fin du concours bancaire ayant été mis en place et signé auprès du Crédit Mutuel en novembre 2022 pour accompagner l'association dans la mise en œuvre de son nouveau projet stratégique 2023-2027 : montant emprunté de 300 000 €, d'une durée de 36 mois, au taux de 1.850% l'an (première échéance : 5/12/2022 / dernière échéance : 5/11/2025).

Le découvert bancaire accordé en avril 2017 d'un montant total de 100 000 € est renouvelé tacitement pour une durée de 12 mois au taux de 8,60% l'an.

V. DETAIL DES OPERATIONS DE CLOTURE

5-1 Charges à payer et produits à recevoir

DETAIL DES CHARGES A PAYER

▪ Fournisseurs, factures non parvenues	214 774
○ Dont secteur fiscalisé 375	
▪ Provision sur congés payés	64 945
▪ Provision sur charges sociales (CP)	38 389
▪ Cotisations sociales à payer	56 592
▪ Etat, taxes à payer	47 294
○ Dont subventions à rembourser 21 907	
○ Dont secteur fiscalisé 1	

DOUCET BETH & ASSOCIES
 Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
 12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

▪ Clients, produits à recevoir	921
○ <i>Dont secteur fiscalisé</i>	0
▪ Financeurs, financements à recevoir	7 107
▪ Etat, créances à recevoir	19 035
○ <i>Dont secteur fiscalisé</i>	19 035

5-2 Produits et charges imputables à un autre exercice

▪ Charges constatées d'avance	33 148
○ <i>Dont secteur fiscalisé</i>	0
▪ Produits constatés d'avance	0
○ <i>Dont secteur fiscalisé</i>	0

VI. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6-1 Produits d'exploitation

Les produits de l'association sont composés de :

6-1.1 Cotisations

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'Assemblée Générale de l'association, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur. Les autres cotisations sont appelées cotisations avec contrepartie.

Les cotisations sont comptabilisées en produits lors de leur encaissement effectif.

Le produit des cotisations reçues au 31/12/2025 s'est élevé à 889 467 €

6-1.2 Concours publics et subventions

L'association a reçu des concours publics et des subventions d'exploitation en provenance de :

▪ l'Union Européenne (dont CGLU et PLATFORMA)	52 599
▪ l'Etat (Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères)	500 618
▪ Autres financeurs publics (AFD, FONJEP)	263 407

6-2 Ventilation des produits

Produits par catégories d'activités :

▪ Animation générale du réseau CUF	1 290 218
▪ Rencontres de l'AICT	71 989
▪ Fonds d'appui aux collectivités – DCOL	390 512
▪ Fonds de solidarités	38 027
▪ Activités dans le cadre du réseau PLATFORMA	2 210
▪ Activités dans le cadre du réseau CGLU	15 000
▪ Autres projets (dont PCEM)	142 838
▪ Autres activités (dont RCDP)	66 707

6-3 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de l'association sont composées de :

	Montants	Taux
Autres achats et charges externes (*)	776 527	40%
Impôts et taxes assimilés	40 805	2%
personnel (salaires et charges)	1 020 905	52%
Dotations amortissements/dépréciations	16 018	1%
Dotations aux provisions	34	0%
Pertes sur créances des exercices antérieurs	39 168	2%
Valeurs comptables des immobilisations cédés	98	0%
Autres charges	1	0%
Report de fonds dédiés	59 379	3%
TOTAL	1 952 933	100%

(*) dont frais directs sur projets en lien avec les activités subventionnées, frais de structure (Achats de petits matériels et fournitures, frais liés aux locaux, maintenance et sous-traitance administratives diverses, honoraires d'avocats et comptables, frais postaux et de télécommunications, frais divers de gestion et impôts et taxes diverses), frais de missions et de déplacements.

6-4 Résultat financier

Les produits et les charges financiers de l'association sont composés de :

- Produits financiers (4 350 €): les intérêts des placements financiers et les gains de changes
- Charges financières (867 €): les agios de découvert bancaires, les intérêts bancaires des emprunts et les pertes de changes.

6-5 Résultat et impôts sur les bénéfices

Le résultat du secteur fiscal au 31/12/2025 est une perte de 163 546 €.

Le montant des déficits reportables du secteur s'élève à 1 236 102 €.

6-6 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature s'élèvent à 75 897 € et correspondent à la valorisation du bénévolat du président de Cités Unies France, de son trésorier, des autres membres du bureau ainsi que des présidents de groupes-pays (élus).

VII. AUTRES INFORMATIONS

7-1 Effectif moyen

	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres	3	8	11
Employés	1	1	2
Apprenti	0	0	0
TOTAL	4	9	13

7-2 Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Les trois plus hauts cadres dirigeants, au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, font partie du conseil d'administration et sont toutes des personnes bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération directe ou indirecte par l'association. La rémunération des salariés occupant le poste de direction n'est pas mentionnée car cela reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.

7-3 Filiales et participations

L'association ne détient aucune participation au sein de sociétés.

7-4 Engagements hors bilan

7-4.1 Engagements donnés

Cités Unies France gère pour le compte des collectivités locales des fonds de solidarité et d'urgence créés suite à des catastrophes naturelles ou des conflits dans le monde (Inondation, Typhons, séismes, crise alimentaire,...). Ces fonds sont gérés par le biais de comptes bancaires spécifiques uniquement dédiés à ces opérations.

Au 31/12/2025, Cités Unies France gère six fonds pour lesquels il reste la somme de 813 041 € à consommer. Le montant disponible en trésorerie s'élève à 708 754 €. L'écart correspond à des décalages liés aux avances de trésorerie effectuées auprès des partenaires (147 121€) et celles engagées par Cités Unies France (42 834 €) et/ou à lui reverser pour la réalisation des actions sur ces fonds.

En garantie du découvert autorisé octroyé en 2016 par le Crédit Mutuel la somme de 50 000€ placée sur un CAT fait l'objet d'un nantissement.

7-4.2 Engagements reçus

Convention avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères :

Une convention triennale d'objectifs a été signée avec le MEAE ayant pour objectif général de contribuer à développer, en lien avec le MEAE et les associations d'élus et de collectivités locales, la coopération décentralisée en tant que mode d'intervention spécifique des collectivités territoriales pour mieux répondre aux enjeux de la démocratie locale, de la décentralisation et du développement local, ainsi que pour valoriser la contribution des collectivités locales françaises à la réalisation des objectifs du développement durable – ODD..

Le montant de la subvention s'est élevé à 400 000 euros pour l'année 2025.

7-4.3 Engagements pris en matière de crédit-bail et de contrats longues durées

L'association a signé un contrat de location longue durée avec la société suivante :

- **MUTUALEASE** : Location d'un copieur multifonction avec module de finition et de 2 copieurs multifonctions standards de marque CANON. Ce contrat a été souscrit pour une durée de 66 mois à compter du 27/02/2025. L'échéance trimestrielle s'élève à 4 021 € TTC (dernière échéance prévue : 1/07/2030).

7-5 Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes

Le Cabinet Doucet Beth & Associés assure la fonction de commissariat aux comptes. À ce titre, le montant des honoraires liés à sa mission légale de certification inscrits en charges s'élève à 10 800 € HT pour l'exercice.